



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion du : **Mardi 14 mai 2024**

Présents : **M. OLIVEAU, MATHIEU, LACOUR**

Excusé : **M. PAREUX, LE DREFF**

Assiste : **Niaina RAFALIARIZAKA (Service Compétitions de la L.P.I.F.F.)**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

25880855 – STANDARD FC / BANQUE DE France AS 2 du 01/06/2024 (R1/A)

Demande de STANDARD FC pour avancer la rencontre à 14H. Accord du club adverse.

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le match par rapport à l'horaire de 15h initial, la Commission donne son accord.

25881707 – CHATELET AS FC 2 / BAY LAN MEN ET.S. du 01/06/2024 (R2/C)

Demande de CHATELET AS FC 2 pour avancer la rencontre à 13H.

Considérant que cette rencontre ne présente pas d'enjeu sportif (montée ou descente), la Commission donne son accord.

26798678 – CHATELET AS FC 3 / BUTTE AUX CAILLES du 01/06/2024 (R3/B)

Demande de CHATELET AS FC 3 pour avancer la rencontre à 13H15.

Considérant que cette rencontre ne présente pas d'enjeu sportif (montée ou descente), la Commission donne son accord.

550085 – FOOT 130

La Commission prend connaissance du courriel de FOOT 130.

Elle précise que les dates d'engagements sont les mêmes pour tous clubs et toutes pratiques confondues et qu'il n'est pas possible d'y déroger.

Elle précise aussi que des réflexions sont en cours autour de la gestion de la R2 et de la R3 en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison prochaine.

Concernant les montées/descentes et des diverses modifications règlementaires, elle précise que ces décisions doivent être prise en assemblée générale.

La Commission invite le club FOOT 130 à venir échanger lors d'une prochaine réunion.

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

La Commission remercie les clubs, les délégués et les arbitres de leur présence à la réunion de préparation du 14/05/2024.